

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 235

présenté par  
Mme Got

-----

### AVANT L'ARTICLE 45 QUINQUIES

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre IX :

« Pôles d'aménagement et de développement ruraux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à opérer un changement de dénomination des Pôles ruraux d'aménagement et de coopération (PRAC) en pôles d'aménagement et de développement ruraux pour éviter toute confusion d'image entre PRAC et Parc.